

# UN HIJAB SUR LE BALLON

GÉRARD BIARD

Plus encore que dans n'importe quel autre domaine, c'est bien dans le sport que le voile islamique révèle sa véritable nature : celle d'un étendard idéologique et d'un instrument d'apartheid sexuel. Pour l'autoriser sur les terrains, les instances sportives sont contraintes d'enfreindre leurs propres règles, qui interdisent toute discrimination et assurent une stricte neutralité dans les enceintes concernées. Ce qu'elles font dans leur grande majorité avec un empressement suspect, qui a sans doute beaucoup plus à voir avec les intérêts financiers et les compromissions politiques qu'avec le souci d'accueillir en bonne inclusivité les femmes, toutes les femmes, dans la grande famille du sport. Ne tournons donc pas autour du pot. Si d'autres religions se manifestent elles aussi épisodiquement - des footballeurs brésiliens, argentins ou italiens se signant en début de match, un joueur israélien faisant le pari de porter une kippa, des sikhs canadiens réclamant de porter leur turban... -, cela demeure des épiphénomènes, en rien comparables à la lourde offensive institutionnelle et médiatique menée depuis plus de trois décennies pour imposer hijab, burkinis et autres tenues « pudiques »

aux sportives. Et sans surprise, c'est l'Iran qui mène l'assaut.

## Intérêts financiers et compromissions politiques

En 1993, pour répondre aux mauvaises langues qui font remarquer que le pays n'envoie aucune athlète féminine aux JO, l'Iran organise des « Jeux islamiques », réservés aux femmes. Lesquelles concourent évidemment couvertes de la tête aux pieds. Le Comité international olympique (CIO) n'y voit aucun inconvénient. Il se fendra même d'un message de félicitations aux mollahs... En 1996, à Atlanta, le CIO autorise la tireuse à la carabine iranienne Lida Fariman à défiler voilée lors de la cérémonie d'ouverture. Et tant pis si la charte olympique interdit toute « discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ». Et tant pis aussi si l'article 50.2 de la même charte stipule qu'« aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». Les grandes organisations internationales embrayent : le Conseil de l'Europe préconise « l'adaptation aux besoins des femmes » dans le sport en fonction des « caractéristiques spécifiques ethnoculturelles et/ou religieuses », l'Unesco modifie sa charte en y ajoutant que « les femmes et les filles [...] doivent se voir offrir des possibilités inclusives, adaptées ».

Sur les terrains de football, aucune raison de se gêner, même stratégie : en 2010, l'Iran exige que l'équipe féminine participant aux JO de la jeunesse à Singapour soit voilée. La Fifa finasse et accepte un couvre-chef « ne s'étendant pas en dessous des oreilles et ne couvrant pas la nuque ». Mais en 2011, pour les sélections aux Jeux de Londres, c'est tout le hijab qu'elle accepte. Alors que son règlement interdit expressément tout message « à caractère politique, religieux ou personnel » (Loi 4). Et en juillet 2012, l'International Football Association Board (Ifab), l'instance régulatrice du foot, autorise officiellement le hijab sur les terrains. Le prince Ali Bin Al-Husseïn, frère du roi de Jordanie, qui se trouvait être l'un des vice-présidents de la Fifa, ne fut sûrement pas étranger à cette décision... Seule la Fédération française de football (FFF) tient bon, et interdit le port du voile à ses licenciées, en vertu des « principes constitutionnels et législatifs de laïcité » et de son règlement, qui renvoie à la stricte neutralité du sport et à l'article 50.2 de la charte olympique. Le président de la Ligue de football professionnel de l'époque, Frédéric Thiriez (voir entretien ci-contre), ajoute qu'« autoriser le voile dans le foot, c'est mépriser la femme ».

En 2021, l'offensive se concentre donc sur la France. Le Bondy Blog diffuse sur les réseaux sociaux une vidéo de deux jeunes femmes voilées qui, clament-elles, veulent jouer au foot, et seulement au foot. « Parce qu'elles portent le voile, ces joueuses de foot sont interdites de compétition par la FFF, alors que le hijab est autorisé sur les terrains du monde entier », assène le spot. Les Hijabeuses, émanation directe de l'association frériste Alliance citoyenne (voir Charlie n° 1407) sont nées. La croisade médiatique et judiciaire contre la FFF est lancée. Cela, bien entendu, au nom de la lutte contre « les discriminations ».

Alors d'accord, parlons de sport et de discriminations. Parlons de Shiva Amini, footballeuse vedette iranienne, radiée à vie en 2017 de l'équipe nationale et interdite de toute fonction d'entraîneuse pour avoir disputé un match amical tête nue et en short avec des garçons en Italie. Parlons de Sadaf Khadem, boxeuse iranienne réfugiée en France depuis 2019 parce qu'elle risquait la prison dans son pays pour avoir boxé en short, tête et bras nus, et avoir été entraînée par un homme. Parlons de ces Iraniennes qui, en septembre, descendaient par milliers dans les rues au péril de leur vie pour avoir le droit, entre autres, de s'habiller comme elles le veulent. Et, elles aussi, de jouer au foot. ●

• Lire le n° 35/36 de la revue Quel Sport?, mai 2021. [quelsport.org/les-numeros/quel-sport-n-35-36/](http://quelsport.org/les-numeros/quel-sport-n-35-36/)

## FOOT INCLUSIF: LES HOMMES AUSSI DEVRONT S'Y METTRE



« C  
es

En mai 2021, le président de la République a nommé une ministre déléguée chargée de l'égalité territoriale. C'est Annie Lecoq, présidente de la Ligue de football féminin, qui a été nommée.

CHARLIE n° 1407  
au Cons  
Anne Su  
çaise de  
sujet. S  
confir  
beuses  
d'État  
qui fail  
bien l'ép  
l'ingér  
l'on re  
intern  
sorte de  
raciale  
olympi  
dite à l  
à l'enc  
dans t  
intern  
Linda V  
Rien n  
voit vi  
pas at  
maill  
ce ger  
mais  
A. S. : J  
drape  
a cédé  
qui p  
qu'or  
Frédé  
un dé  
la s